

« Je ressens avec une plénitude jamais connue à ce jour un parfait accord entre mon métier qui est de plaider, qui est de défendre, et ma condition de femme. (...) Elles sont ma famille. Elles sont mon combat. Elles sont ma pratique quotidienne »¹.



Bibliographie : Gisèle HALIMI est née le 27 juillet 1927 en Tunisie, sous le nom de Zeiza Gisèle Elise TAÏEB. Son existence fut reniée par son père qui, trois semaines après sa naissance déclarait que sa femme n'avait toujours pas donné la vie, simplement car il s'agissait d'une petite fille. Très tôt, son entourage lui rappelle l'éternelle différence avec ses frères « *toi tu es une fille, c'est pas pareil* »². En signe de rébellion, elle entame une grève de la faim à 11 ans. À 14 ans sa famille la destinait à épouser un homme âgé de 36 ans. Elle parvient à refuser ce mariage et s'émancipe en poursuivant ses études de droit et de philosophie à l'Université Panthéon-Sorbonne de Paris. En 1949, elle remporte à Tunis un tournoi d'éloquence dans lequel elle fait le procès de la peine de mort sur le sujet « le droit de supprimer la vie ». Elle s'inscrit alors au barreau de Tunis en 1950 et au barreau de Paris en 1957. Avocate engagée, elle déclare que « *en entrant dans le prétoire, j'emporte ma vie avec moi* »³ et quand on lui demande sa définition de la plaidoirie, la réponse est immédiate : « *quand je plaide, je pars au combat !* »⁴. Avec l'aide de Simone DE BEAUVOIR en 1971 elle crée le mouvement féministe *Choisir la cause des femmes*, qui milite en faveur de la dépénalisation de l'avortement et de la criminalisation du viol. En 1975 la loi VEIL verra le jour. Elle est élue députée et conseillère régionale Rhône Alpes en 1981. Quatre ans plus tard, elle est nommée ambassadrice de la France au sein de l'UNESCO, avant d'intégrer la délégation française à l'Assemblée générale de l'ONU. Elle meurt à Paris le 28 juillet 2020. Parmi les nombreux hommages qui lui ont été rendus, la promotion 2020 de l'École nationale de la magistrature a choisi de porter son nom.

Spécialités : Les droits de l'Homme, les droits des femmes, les libertés, la dignité humaine, l'indépendance, notamment lors des grands procès de guerre, du procès de Bobigny, ou du procès d'Aix en Provence.

Ouvrages majeurs : *La cause des femmes*, 1973 ; *Le lait de l'oranger*, 1988 ; *Avocate irrespectueuse*, 2002 ; *Ne vous résignez jamais*, 2009 ; *Une farouche liberté*, avec Annick COJEAN, 2020.

Divers : Le serment d'avocat imposait à ce dernier d'exercer « *avec dignité, conscience, indépendance et humanité dans le respect des tribunaux, des autorités publiques et des règles de son ordre, ainsi que de ne rien dire ni publier qui soit contraire aux lois, aux règlements ou bonnes mœurs, à la sûreté de l'État et à la paix publique* ». En 1949, Gisèle HALIMI a déclaré : « *ce serment de l'avocat, je l'ai prêté avec la crainte prémonitoire de ne pas totalement m'y conformer* »⁵, le considérant comme contraire à la mission de l'avocat qui nécessite une entière liberté dans l'expression de la défense. Elle a en 1982, en sa qualité de député, obtenu la suppression dans le serment du « *respect des autorités publiques* », de la « *relation aux bonnes mœurs* », et de la « *sûreté de l'État et à la paix publique* ». Femme d'action, rebelle, anti-conformiste, Gisèle HALIMI s'est affranchie des codes de l'époque en indiquant sur l'en-tête du papier à lettre de son cabinet la mention « Avocate ». Des avocats s'en sont plaints et ont requis le bâtonnier, de rétablir la mention « Avocat » puisque le terme au féminin « *prédéterminait* » son intention « *d'affirmer le caractère féministe de son action* ». Nombreux sont les bâtonniers qui ont protégé et défendu Gisèle HALIMI. Quand on lui demandait ce qu'elle dirait aux femmes aujourd'hui, elle répondait sans hésitation « *ne vous résignez jamais !* ».

¹ Plaidoirie de Gisèle HALIMI, avocate de Michèle CHEVALIER, prononcée le 8 novembre 1972 devant le TGI de Bobigny.

² T. ANGELOFF et M. MARUANI, « *Gisèle Halimi la cause du féminisme* », *Travail, genre et sociétés*, 2005/2, n°14, p. 7.

³ G. HALIMI, *Avocate irrespectueuse*, Pocket, 2003.

⁴ M. ARON, *Les grandes plaidoiries des ténors du barreau*, Pocket, 2013, p. 88.

⁵ D. DE LA GARANDERIE, « *Gisèle Halimi, une vie d'avocate* », *Dalloz actualité*, 11 sept. 2020.